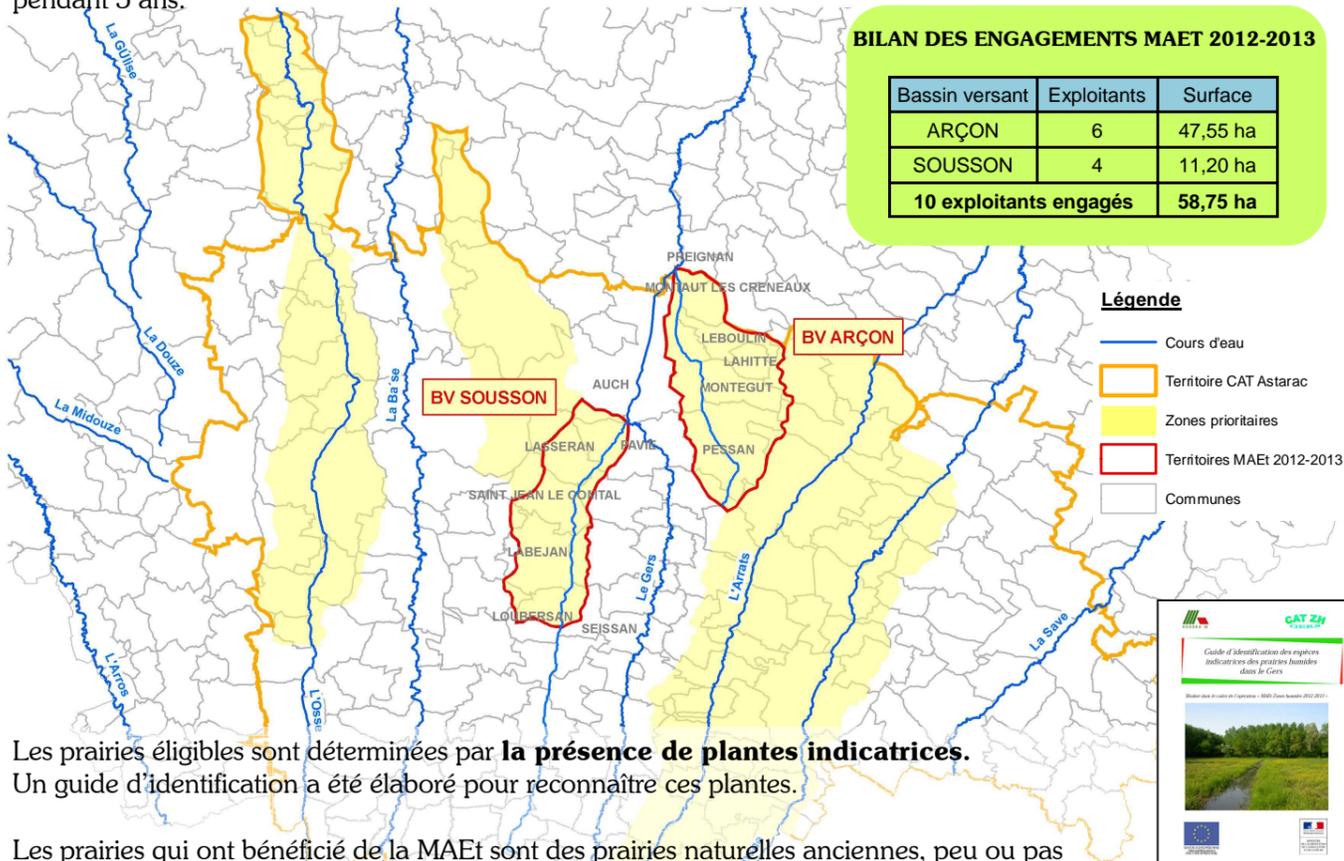


Programme d'aide au maintien des prairies humides 2012-2013

L'Etat a lancé en 2011 un appel à projets pour mettre en œuvre une mesure de maintien des prairies naturelles humides.

Dans le territoire l'Astarac deux zones d'action ont été retenues : il s'agit des **bassins versants de l'Arçon et du Sousson** qui sont par ailleurs zones d'intervention prioritaires pour la CAT ZH. Les prairies humides y présentent des enjeux forts vis-à-vis de la gestion des inondations, de la protection de la qualité de l'eau et de la préservation de la biodiversité. En effet, on trouve dans ces prairies une flore typique et très diversifiée avec une espèce protégée, la Jacinthe de Rome.

Les agriculteurs gestionnaires de prairies humides ont eu la possibilité de souscrire **une MAET (Mesure Agro-Environnementale Territorialisée) par laquelle ils s'engagent à conserver la flore naturelle caractéristique des prairies humides**. En contrepartie, les agriculteurs reçoivent une aide annuelle de 165 € par ha pendant 5 ans.



BILAN DES ENGAGEMENTS MAET 2012-2013

Bassin versant	Exploitants	Surface
ARÇON	6	47,55 ha
SOUSSON	4	11,20 ha
10 exploitants engagés		58,75 ha

Les prairies éligibles sont déterminées par **la présence de plantes indicatrices**. Un guide d'identification a été élaboré pour reconnaître ces plantes.

Les prairies qui ont bénéficié de la MAET sont des prairies naturelles anciennes, peu ou pas fertilisées, gérées de manière extensive et présentant un caractère humide marqué. La MAET incite ainsi les agriculteurs à maintenir ces prairies avec des pratiques favorables au développement de leur flore typique.

Les MAET sont financées par des fonds publics provenant de l'Agence de l'Eau et de l'Europe. Ce dispositif permet de reconnaître les intérêts des prairies humides pour la collectivité et de valoriser le travail des agriculteurs qui les entretiennent. **A travers ces aides, la société participe à la préservation de milieux utiles à tous en soutenant les systèmes de polyculture élevage auxquelles ils sont liés.**

Contacts :
Thanh-Chi NGUYEN



ADASEA DU GERS
CAT ZH Gers
Maison de l'Agriculture
Route de Mirande
BP 70161
32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.61.79.50
a032@adasea.net
http://www.adasea32.net

Lettre réalisée par l'ADASEA du Gers avec le soutien financier de :



Crédit photo : Sophie Hurtes, Claire Lemouzy, Thanh-chi Nguyen / ADASEA



« Le rôle essentiel des zones humides tant dans la régulation de la qualité et la quantité d'eau sur les territoires que dans la préservation de la biodiversité n'est plus à démontrer. La protection, l'entretien voire la restauration de ces milieux constituent ainsi des orientations fortes du X^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau (2013-2018). La mobilisation d'une partie des contributions financières des différents usagers de l'eau en faveur des zones humides doit concourir à l'atteinte des objectifs fixés par la directive cadre européenne sur l'eau. La conciliation d'enjeux économiques, sociétaux et environnementaux complexes nécessite une sensibilisation, une écoute et un appui technique au quotidien pour les gestionnaires sur le terrain. L'action de la CAT ZH s'inscrit dans cette politique de proximité et contribue à une prise de conscience collective quant à la nécessaire protection des milieux aquatiques qui nous entourent ». **Mathieu ROUY, Agence de l'Eau Adour Garonne**

Bilan des actions de l'année 2012 - 2013

LE CONSEIL TECHNIQUE

Depuis 2008, **433 mares, 17 étangs et 39 prairies humides ont été diagnostiqués et 166 gestionnaires ont été rencontrés** dans l'Astarac.

22 mares vont être restaurées dans le cadre de 4 projets retenus par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ils bénéficient d'une aide financière de 50% du montant des travaux. Les mares concernées sont dans un état de fermeture avancée ou sont dégradées par le bétail qui vient directement s'y abreuver. L'objectif des travaux est restaurer l'équilibre écologique de la mare tout en maintenant un usage adapté (mise en place de clôtures, abreuvoirs). Le projet fait l'objet d'un cahier des charges accompagné d'un plan de gestion sur 5 ans. Des visites sont effectuées par la CAT ZH pendant et après les travaux pour s'assurer de leur bon déroulement, évaluer leur impact et suivre l'évolution de la mare.

L'EXPO « Les Zones Humides du Gers »

Cette exposition a été réalisée par la CAT ZH en 2012. Elle peut être mise à disposition à l'occasion de différents événements ou manifestations (scolaires, collectivités, associations...etc). **N'HÉSITEZ PAS A LA DEMANDER!**

- 10 PANNEAUX THÉMATIQUES**
- C'est quoi une zone humide ?
 - Les mares
 - Les étangs
 - Les prairies humides
 - Les autres types de zones humides
 - Le rôle essentiel des zones humides pour la gestion de l'eau et la biodiversité
 - Les services rendus par les zones humides
 - Les menaces pesant sur les zones humides
 - Les espèces invasives dans le Gers
 - La CATZH



LES JOURNÉES D'ÉCHANGE ET D'INFORMATION

Réglementation: La Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques

le 15 février 2012 à Seissan

Philippe Barrieu et Alain Baudry, du service eau et risques de la DDT (Direction Départementale des Territoires) sont intervenus pour informer les participants sur les opérations encadrées par la réglementation et les démarches à faire. Avant toute intervention sur un cours d'eau ou une zone humide, il faut anticiper les impacts sur la ressource et les milieux. *Contact du service de la DDT: 05.62.61.53.34*



Une après-midi pour découvrir la biodiversité des mares

le 20 septembre 2012 à Faget Abbatial

Cette formation a réuni un large public désireux de mieux connaître les espèces liées aux mares ainsi que le fonctionnement de ces écosystèmes. Le diaporama présenté à la mairie a été suivi d'une visite sur le terrain autour de la mare de Mme Bédard, gestionnaire du réseau de l'Astarac.

Les participants ont pu observer de nombreuses espèces de plantes qu'on trouve typiquement sur les mares ainsi que plusieurs spécimens de libellules. Cette formation était animée par Thanh-Chi Nguyen de l'ADASEA accompagnée par Jean-Michel Catil du CPIE et Claire Lemouzy de l'ADASEA, deux spécialistes de la faune et de la flore.

Les 2èmes Rencontres des Zones Humides du Gers

le 7 décembre 2012 à Eauze

Cette journée organisée à l'occasion des 10 ans d'existence de la CAT ZH a réuni 140 personnes : gestionnaires, élus, partenaires, entrepreneurs, syndicats de rivières... La matinée, consacrée aux bilans et perspectives des actions menées par la CATZH et des connaissances acquises sur les Zones Humides, a permis de mettre en avant l'importance des rôles fonctionnels de ces milieux tant pour la biodiversité que pour la gestion de l'eau.



Frédéric DENHEZ, journaliste scientifique, a présenté dans sa conférence des exemples concrets des effets de l'artificialisation des sols. Il a souligné l'importance de préserver les prairies, sols agricoles fertiles, pour leur rôle tampon et anti-érosion.

Pierre ESCORSAC ancien journaliste et gestionnaire de la CAT ZH a animé une table ronde sur les services rendus par les zones humides. Ce débat a réuni élus, professionnels agricoles et Agence de l'Eau Adour Garonne.

A VENIR :

Journée Mondiale des Zones Humides 2014 « Zones Humides et Agriculture »

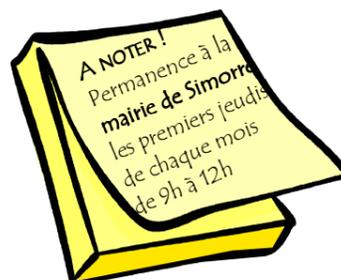
Les mares d'abreuvement et les prairies humides sont des zones humides agricoles. Sur le territoire de l'Astarac, le maintien de ces milieux est étroitement lié à l'agriculture et en particulier à l'élevage.

*Comment concilier usages agricoles et gestion durable?
Quelles particularités de l'élevage dans l'Astarac?*

Réunion le 6 février à 14h à la mairie de Gaujan avec la participation de la Maison de l'Élevage.

Un sujet vous intéresse ?

Des formations seront organisées régulièrement et des fiches techniques sont en cours de rédaction. Faites nous part de vos attentes en termes de sujet à aborder.



ZOOM SUR :

Les prairies humides



Prairie humide au bord de l'Arçon

Des écosystèmes créés par l'homme pour l'élevage

On les trouve en bordure des cours d'eau, en fond de vallée ou aux abords des mares et des étangs. Ces prairies sont gorgées d'eau au moins une partie de l'année. L'arrivée d'eau dans la prairie peut avoir différentes origines : débordement des cours d'eau, réception du ruissellement du bassin versant, remontée de la nappe phréatique. Au début du XXème siècle, les rivières gersoises étaient bordées de prairies associées à un bocage dense. **Depuis les années 1950, l'intensification et la spécialisation des cultures en plaine, ont conduit au drainage et à la disparition des prairies** et à la régression de l'élevage, au profit des champs cultivés et des peupliers.

Usages

Les prairies humides sont utilisées pour **la fauche et le pâturage**. Elles ont pour avantage de fournir du fourrage « vert » en fin d'été, alors que les pâtures des coteaux sont trop sèches. Par contre, l'engorgement des prairies en hiver et au printemps représente une contrainte forte pour les éleveurs.



Rôles dans la gestion de l'eau

- **régulation des inondations** en tant que zones naturelles d'expansion des crues, lorsque l'eau déborde des cours d'eau.
- **limitation de la pollution** des cours d'eau en filtrant les eaux de ruissellement.
- **soutien d'étiage des cours d'eau** : relargage progressif de l'eau stockée.



Cuivré des marais

Orchis incarnat



Jacinthe de Rome, protégée

Rôles écologiques

- **La flore est riche**, associant des espèces fourragères et semi-aquatiques. La Jacinthe de Rome, l'Ophioglosse à langue de serpent, l'Orchis incarnat... font partie des espèces remarquables.
- **Les insectes sont nombreux** dans ces milieux exempts de pesticides, formant une ressource abondante en nourriture pour d'autres animaux.
- **Certains oiseaux** nichent dans ces prairies humides où l'herbe est fauchée tardivement.
- De nombreuses espèces animales empruntent les **corridors de circulation** formés par les prairies de bord de ruisseau.

Menaces

- Drainage,
- Mise en culture,
- Plantation de peupliers,
- Intensification des pratiques d'élevage : sur-fertilisation, sur-piétinement, prairies ressemées régulièrement, traitements...
- Enfouissement du lit des cours d'eau et des nappes,
- Abandon, enfrichement.

Les prairies humides suivies dans l'Astarac

Depuis 2012, la CAT ZH a élargi ses interventions aux prairies humides. En 2012 et 2013, les visites se sont concentrées sur les bassins versants prioritaires de l'Arçon et du Sousson.

39 prairies humides y ont été diagnostiquées représentant 108 ha. Ces sites sont gérés par 23 gestionnaires, tous éleveurs.